

**PROCÈS-VERBAL de la séance ajournée du 5 juin 2017, tenue le lundi 12 juin à 20 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:        Monsieur Alain Carrier                        maire  
                                 Madame Myleine Gauthier                    conseillère, siège numéro 2  
                                 Monsieur Bertrand Lavoie                    conseiller, siège numéro 3  
                                 Madame Marie-France Dupont                conseillère, siège numéro 4

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5, est absente, absence motivée.  
Monsieur Robin Deschênes, conseiller, siège numéro 6, est absent, absence motivée.  
Monsieur Régis Sirois, conseiller siège numéro 1, est absent, absence non motivée.

**Les membres présents forment quorum.**

**Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim est aussi présent.**

**1.        ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-06-137    Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance :

2.        Administration
  - 2.1        Coopérative funéraire du Bas St-Laurent - Modifications à l'entente
  - 2.2        Marc Gagné ébéniste – Meuble de rangement pour documents
  - 2.3        Téléphone IP – Ajout d'un appareil téléphonique
  - 2.4        Carrière Béton Provincial – Installation d'une caméra (panneau solaire)
  - 2.5        Fondation Adapte-Toit – Demande d'autorisation
  - 2.6        Télus – Demande de services
  
3.        Transport
  - 3.1        Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)- Dépenses pour l'entretien hivernal
  - 3.2        Pose d'asphalte – Entrée édifice municipal
  - 3.3        Rang 6 Fleuriau – Enlèvement clôtures et poteaux
  
4.        Loisirs
  - 4.1        Salle paroissiale – Ajout de deux (2) bacs verts, destruction du bac en bois
  - 4.2        Salle paroissiale – Changement de quatre (4) portes
  - 4.3        Centre de formation des adultes de Mont-Joli – Appui financier
  - 4.4        Casse- croûte La Fringale /VTT - Demande d'ACCÈS
  - 4.5        Club des 50 ans – Appui projet « Nouveaux Horizons »
  - 4.6        540, avenue de la Vallée – Installation de deux (2) caméras et d'un système d'alarme.
  
5.        Urbanisme
  - 5.1        Règlement de zonage – Projet de modification
  
6.        Questions diverses
  
7.        Période de questions
  
8.        Levée de la séance

Adopté

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU BAS ST-LAURENT – MODIFICATIONS À L'ENTENTE

ATTENDU que certaines modifications ont été demandées par la Coopérative funéraire du Bas Sas-Laurent;

ATTENDU que certaines de ces modifications sont mineures et n'ont que peu d'impact sur l'entente en générale;

ATTENDU que certaines autres modifications restreignent l'autonomie et le niveau de protection nécessaire à une saine gestion de la municipalité;

17-06-138 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter les modifications suivantes à l'entente avec la Coopérative funéraire du Bas St-Laurent, soient :

« OBLIGATIONS DU LOCATEUR »:

On doit lire les points 2 et 3, et non 1 et 2;

« OBLIGATIONS DU LOCATAIRE »

Au point 5 : la Coopérative funéraire du Bas St-Laurent demandait à ce que le mot « *planifiées* » soit inséré entre le mot « *activités* » et les mots « *de la municipalité* », se retrouvant à la première ligne du paragraphe. La municipalité tient à conserver l'intégralité initiale de ce paragraphe et rejette la proposition de la Coopérative funéraire du Bas St-Laurent.

Au point 6 : la Coopérative funéraire du Bas St-Laurent a demandé à changer le mot « *l'assureur* » par « La Coopérative funéraire du Bas St-Laurent » au début de la dernière ligne de ce paragraphe. À la suite de vérifications faites auprès de l'assureur de la municipalité, la MMQ suggère fortement de changer la phrase complète par :

*« L'assureur s'engage à ajouter la municipalité à titre d'assurée additionnelle à la police d'assurances de la Coopérative funéraire du Bas St-Laurent, avec un préavis de trente (30) jours en cas de modifications ou d'annulation »*

De plus, dans ce même point « 6 », il doit y être écrit « *l'entente sera valide uniquement si l'assureur de la municipalité, la MMQ, accepte cette entente telle que proposée et ce, même si l'entente est signée et qu'une résolution favorable à l'entente n'ait été faite.* »

Au point 7 : La Coopérative funéraire du Bas St-Laurent demande à ce que cette entente soit exclusive avec la municipalité, ce que rejettent les membres du conseil municipal.

Au point 10 : La Coopérative funéraire du Bas St-Laurent propose de mettre un point après « trois (3) mois » et que les mots « *suivant la date d'anniversaire* » soient enlevés. Les membres du conseil municipal acceptent.

Adoptée

### 2.2 MARC GAGNÉ, ÉBÉNISTE – MEUBLE DE RANGEMENT POUR DOCUMENTS

Reportée à une séance ultérieure.

Adoptée

### **2.3 TÉLÉPHONE IP – AJOUT D'UN APPAREIL TÉLÉPHONIQUE**

17-06-139 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter un appareil téléphonique au bureau municipal, pour une dépense maximale de 200.\$

Adoptée

### **2.4 CARRIÈRE BÉTON PROVINCIAL – INSTALLATION D'UNE CAMÉRA (Panneau solaire)**

17-06-140 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Promotek pour l'installation d'une caméra alimenté par énergie solaire, afin que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici puisse établir un contrôle sur chacun des camions sortant du gravier de la carrière. Les frais d'installation sont 4 995.\$ pour l'acquisition du système, le coût de production des rapports de 125.\$/mensuellement, à raison de huit (8) rapports annuellement, soit, de janvier à mai un (1) rapport, et juin à décembre sept (7). S'ajoute un taux d'achalandage basé sur le volume ou tonnage prélevé, soit un cent (.01¢) la tonne pour chaque tonne sortie du site. S'ajoute également à ces frais l'installation d'un poteau de 35/5 cca neuf au prix de 850.\$ plus taxes. S'il s'avérait nécessaire d'excaver dans le roc, des frais de 95.\$/pied serait ajoutés à la facture.

Adoptée

### **2.5 FONDATION ADAPTE-TOIT – DEMANDE D'AUTORISATION**

17-06-141 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage en fauteuil roulant cet été dans le cadre de la traversée Gaspé-Montréal de la Fondation Adapte-Toit.

Adoptée

### **2.6 TÉLUS – DEMANDE DE SERVICES**

17-06-142 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de porter plainte auprès de Télus, des résidents n'ont pas accès à certains services, tels que cellulaire, etc

Adoptée

## **3. TRANSPORT**

### **3.1 DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)- DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

ATTENDU que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier locale aux municipalités;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL, vise le gouvernement provincial à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées, ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité;
- Chaussée
- Drainage;
- Abords de route.

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc)
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc)

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités divisées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveau 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE :

17-06-143 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes su PAERRL.

Adoptée

### **3.2 POSE D'ASPHALTE – ENTRÉE ÉDIFICE MUNICIPAL**

Reportée à une séance ultérieure

### **3.3 RANG 6 FLEURIAU – ENLÈVEMENT DE CLÔTURES ET POTEAUX**

17-06-144 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'éliminer les clôtures et les poteaux servant à obstruer le chemin verbalisé sur le rang 6 Fleuriau afin de permettre l'accès aux propriétaires des terrains et résidences/chalets situés au bout dudit chemin verbalisé.

Adoptée

## **4. LOISIRS**

### **4.1 SALLE PAROISSIALE – AJOUT DE DEUX (2) BACS VERTS, DESTRUCTION DU BAC EN BOIS**

17-06-145 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter deux (2) bacs verts et de détruire le bac en bois existant à la salle paroissiale.

Adoptée

**4.2 SALLE PAROISSIALE – CHANGEMENT DE QUATRE (4) PORTES**

17-06-146 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Ateliers de rénovation RP, au montant de 3 421.87.\$, plus la pose et les taxes, pour changer quatre (4) portes à la salle paroissiale.

Adoptée

**4.3 CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI – APPUI FINANCIER**

17-06-147 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un appui financier au montant de 50.\$ dans le cadre du Gala Méritas de fin d'année au Centre de formation des adultes de Mont-Joli.

Adoptée

**4.4 CASSE- CROÛTE LA FRINGALE /VTT - DEMANDE D'ACCÈS**

Reportée à une séance ultérieure

**4.5 CLUB DES 50 ANS – APPUI PROJET « NOUVEAUX HORIZONS »**

17-06-148 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club des 50 ans et + pour une demande de financement pour la réfection du plafond et changer l'éclairage, dans le cadre du projet « Nouveaux Horizons ». La somme accordée est de 100.\$

Adoptée

**4.6 540, AVENUE DE LA VALLÉE – INSTALLATION DE DEUX (2) CAMÉRAS ET UN SYSTÈME D'ALARME**

17-06-149 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'Alarme 911, au montant de 3 500.\$, pour l'installation de deux (2) caméras et d'un système d'alarme pour le bâtiment du 540, avenue de la Vallée.

Adoptée

**5. URBANISME**

**5.1 RÈGLEMENT DE ZONAGE – PROJET DE MODIFICATION**

**6. QUESTIONS DIVERSES**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

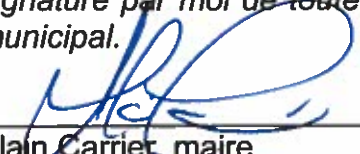
17-06-150 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 53, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
Alain Carrier, maire

  
\_\_\_\_\_  
Denis Ouellet, directeur général &  
Secrétaire-trésorier adjoint par intérim

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
Alain Carrier, maire